



Femme de 29 ans qui a commis un vol a l'étalage

Par **louisanne**, le **22/11/2007** à **12:04**

bjrrnrnj'ai volé un haut de 24 euros il y a une semainernla police est venue, m'ont fait signé un papier, le responsable a dit quil porterait plainte et qu j'allais recevoir une convocation du tribunalrnj'ai 29 ans, c la premiere fois, je ne sais pas pourquoi j'ai fait ca mais j'ai honte et tres peur des consequencesrnj'y pense tt le temps je ne sais pas a quoi m'attendrernj'ai ecrit une lettre d'excuses au reposnsable du magasin car vraiment je regretterncependant j'aimerais savoir ce qui m'attend et si ca peut avoir des repercussions importantes pr mon avenir professionnelnquelque soit la suite, j'ai compris que c'etait mal et j'mais de ma vie je ne referais celarnmerci de vos reponsesrnLouisa

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007** à **12:42**

Bonjour.rnrnNon, ne vous inquiétez pas pour votre avenir professionnel à moins que vous ne travailliez comme convoyeuse de fonds et encore...rnrnIl faut attendre la décision du procureur, il n'est pa ssûr qu'il vous convoque devant un tribunal. Peut être classera t'il l'affaire sans suite..

Par **louisanne**, le **22/11/2007** à **12:45**

merci bcp de votre reponserncependant sil me convoque vais je aller u tribunal et si oui vais je avoir une sanction severe?rnmerci d'avance

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007 à 12:47**

Bonjour.rnrnA mon avis, le proc' va opter pour un simple rappel à la loi.Il n'y aura donc aucune autre sanction.rnrnsi jamais ça va au tribunal, une simple amende devrait être demandé. Mais ça c'est mon avis, et c'est pas moi qui vais juger votre affaire.

Par **louisanne**, le **22/11/2007 à 12:52**

ok merci encorernune derniere chose car je me pose bcp de questions evidemmentrnlereponsable a certainement porter plainternsil veut que je sois sanctionnée severement et sil insiste, est ce que ca peut influencer l decision du juge?rne je suis prete a payer une amende, il peut demander des dommages et interets?rne je me dis que c possible, que j'ai un rappel a la loi, un sursis etc... mais toutefois je me dis quils voudront peut etre etre severes rnalors j'ai peur de jusqu'ou capeut allerrnet jusqu'ou ca peut aller?rnm merci

Par **Jurigaby**, le **22/11/2007 à 12:56**

Bonjour.rnrnNon, en principe, le juge n'a pas à prendre en compte la victime dans la determination de la sanction pénale..rnrnvous n'allez pas aller en prison pour un vol simple sans casier judiciaire..rnrnrnSinon, jusqu'ou ça peut aller? 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende...rnrnMais il n'y aura pas de prison ferme, rassurez vous..rnrnrnpour les dommages et interets, ça m'étonnerait que ça dépasse les 50 euros....

Par **louisanne**, le **22/11/2007 à 13:13**

mercirnje me sens deja un peu rassurée meme si j'ai encore la "trouille"rnm mais croyez moi meme si ca n'aurait jamais du arriver, ca n'arrivera plusrnmaintenant, j'attend la suite des evenements et jespere que la justice ne sera pas trop severernamicalement